



Décision d'approbation de modèle
n° 00.00.510.016.1. du 28 septembre 2000

Dispositif de libre-service
TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS
à post-paiement différé modèle DIT 5000 muni du dispositif
de visualisation et de mémorisation modèle J-DISK 3
(précision commerciale)

La présente décision est prononcée en application du décret 88-682 du 6 mai 1988 relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret du 12 avril 1955 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : instruments mesureurs volumétriques de liquides autres que l'eau, du décret n°73-791 du 4 août 1973 relatif à l'application des prescriptions de la Communauté économique européenne au contrôle des compteurs de liquides autres que l'eau et de leurs dispositifs complémentaires et de la Recommandation internationale R 117 de l'Organisation internationale de métrologie légale relative aux ensembles de mesure de liquides autres que l'eau.

FABRICANT :

Société TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS Usine de Grentheville route de Soliers - 14540
GRENTHEVILLE B.P. 268 - 14013 CAEN cédex

OBJET :

La présente décision complète la décision n° 99.00.510.002.1 du 02 mars 1999 relative au dispositif de libre-service SCHLUMBERGER TECHNOLOGIES à post-paiement différé modèle A 4101 muni du dispositif de visualisation et de mémorisation sécurisée modèle J-DISK 3, complétée par la décision n° 99.00.400.003.1 du 29 octobre 1999, en transférant par ailleurs le bénéfice de l'approbation à la société TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS.

CARACTERISTIQUES :

Le dispositif de libre-service TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS à post paiement différé, modèle DIT 5000 muni du dispositif de mémorisation J-DISK 3, faisant l'objet de la présente décision diffère du modèle approuvé par les décisions précitées par le remplacement de l'écran LCD par un écran vidéo de type VGA permettant l'interactivité entre le client et le dispositif.

Il peut être incorporé dans tous les ensembles de mesurage routiers d'un modèle approuvé, en remplacement du dispositif libre-service approuvé par les décisions précitées.

Les autres caractéristiques, la disposition relative au scellement, les inscriptions réglementaires et les conditions particulières de vérification définies par les décisions précitées sont inchangées.

DEPOT DE MODELE :

Les plans et schémas ont été déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Basse-Normandie et chez le demandeur sous la référence DA 04-0104.

VALIDITE :

La présente décision est valable jusqu'au 1^{er} mars 2009.

ANNEXES :

Photographie de la façade

Pour le Secrétaire d'État et par délégation,
par empêchement du Directeur de l'Action Régionale
et de la Petite et Moyenne Industrie,
l'ingénieur en chef des mines

J.F. MAGANA

Annexe à la décision d'approbation de modèle n° 00.00.510.016.1

Dispositif libre-service DIT 5000

Façade

